



ÉTUDE FINANCES LOCALES Bruxelles, le 15 octobre 2026

Situation financière 2026 et enjeux financiers

Finances locales bruxelloises¹ en 2026 : entre maîtrise budgétaire et défis structurels

Les budgets 2026 des communes bruxelloises révèlent une situation financière contrastée: si les dépenses ordinaires progressent à un rythme proche de l'inflation², les défis structurels sont importants. Les communes doivent en affronter plusieurs: des charges structurelles croissantes (notamment les pensions), les incertitudes liées aux réformes fédérales (chômage, quotité exemptée d'impôt) et un contexte économique difficile. L'inflation persistante, alimentée par la hausse des coûts énergétiques, réduit également leurs marges de manœuvre budgétaires.

Du côté des recettes, les communes mobilisent une part croissante de leurs capacités fiscales tandis que les moyens régionaux stagnent dans un cadre budgétaire régional contraint, accentuant la dépendance des communes bruxelloises à leur propre fiscalité.

Dans cet environnement tendu, les investissements – cruciaux notamment pour la double transition digitale et énergétique – peinent à retrouver leurs niveaux historiques (+3,4% après une chute de 32% en 2025). Une équation complexe pour les gestionnaires locaux, entre contraintes immédiates d'équilibre budgétaire et enjeux d'investissement de long terme.

C'est dans ce contexte que le service *Strategic Research* de Belfius Banque a passé au crible les budgets 2026 des communes bruxelloises pour dégager les principales tendances et décrypter les enjeux financiers auxquels sont confrontés les gestionnaires communaux.

¹ Analyse portant sur les 19 communes bruxelloises, hors Saint-Josse-ten-Noode en l'absence de budget établi au moment de la rédaction du document.

² Inflation prévue dans la circulaire budgétaire.

Les communes prévoient une progression historiquement basse des dépenses ordinaires pour 2026, mais toutes les catégories de dépenses sont sous pression

Selon les budgets initiaux 2026, les **dépenses ordinaires** des communes bruxelloises s'établissent à 3,3 milliards EUR, soit 2.715 EUR par habitant, et enregistrent une progression de 2,5% par rapport aux budgets initiaux 2025. Ce rythme de progression est en deçà de la moyenne historique des cinq dernières années (augmentation moyenne de 5,9%, avec un pic entre 2022 et 2023 de 10,8%) et proche de l'inflation prévue au moment de l'établissement des budgets³.

Le regain de l'inflation et des coûts énergétiques à la suite de la crise au Moyen-Orient devrait toutefois entraîner un ajustement à la hausse au cours de ces prochains mois (modifications budgétaires). Par ailleurs, toutes les catégories de dépenses ordinaires resteront sous pression au cours de ces prochaines années en raison de facteurs exogènes (charges de pensions, d'aide sociale et de sécurité, hausse des taux d'intérêt...).

Ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Personnel	1.349	1.098	1,9%
Fonctionnement	362	295	0,1%
Transferts	1.289	1.049	1,0%
Dette	319	259	11,0%
Prélèvements	17	14	-1,4%
TOTAL DÉPENSES ORDINAIRES	3.335	2.715	2,5%

³ Inflation prévue de 2,3% en 2025 et 1,3% en 2026, selon la circulaire budgétaire.

Une progression des dépenses de personnel modérée malgré le poids croissant des charges de pensions

En 2026, les **dépenses de personnel** progresseraient de 1,9% par rapport aux budgets initiaux 2025. Cette augmentation est inférieure à la moyenne des 5 dernières années (4,9% par an). Il est à noter qu'un seul dépassement de l'indice pivot avait été prévu dans la circulaire budgétaire alors que Belfius en prévoit actuellement deux. La maîtrise des charges de personnel s'opère en dépit du poids croissant des **charges de pensions du personnel statutaire** qui absorbent à elles seules 15% des dépenses de personnel totales. Ces dernières devraient encore croître de manière importante dans le courant de la mandature en vue de compenser le déficit croissant du financement du système de pension des statutaires.

Outre le taux de cotisation de base qui s'établit à 45% de la masse salariale, les communes bruxelloises (affiliées au Fonds de pension solidarisé⁴) seront confrontées à la hausse progressive du taux de la cotisation dite de responsabilisation⁵. Cette dernière qui s'établissait initialement à 50%, s'élève actuellement à 77,48% et devrait atteindre 84,26% en 2031. Concrètement, cela signifie que les communes bruxelloises verront leur cotisation de responsabilisation augmenter de 47 millions en 2025 à 88,2 millions en 2031, soit une augmentation proche de 90%.

Selon les statistiques de l'ONSS, l'**effectif du personnel** des administrations communales bruxelloises s'élève fin 2025 (3^e trimestre) à 16.907 équivalents temps plein (ETP), en très léger recul de 0,7% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de personnel statutaire qui était en réduction continue depuis de nombreuses années se stabilise autour de 36% (soit un taux nettement supérieur aux communes wallonnes et flamandes qui tournent autour de 20%).

Les coûts de fonctionnement budgétisés sont quasi stables mais devront très probablement être revus à la hausse dans les prochains mois

Les **dépenses de fonctionnement** représentent en moyenne 11% des dépenses ordinaires et sont quasiment stables par rapport à 2025 (+0,1%)⁶.

Cette stabilisation est notamment imputable au fait que les budgets communaux prévoient une légère baisse de 6,5% des **coûts énergétiques** (mazout, gaz et électricité) pour la seconde année consécutive. Cependant, le volet énergétique dans les coûts de fonctionnement reste toutefois à un niveau sensiblement supérieur à la situation prévalant avant la crise énergétique de 2022 (11,5%

⁴ Schaerbeek, Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre ne sont pas affiliées.

⁵ La cotisation de responsabilisation est une contribution financière supplémentaire que les administrations locales (communes, CPAS, zones de police, etc.) versent au Fonds de pension solidarisé lorsque les cotisations de base de leur personnel en service ne suffisent pas à couvrir le coût des pensions de leurs anciens agents statutaires.

⁶ La moyenne historique des cinq dernières années était de 4,2%.

des coûts de fonctionnement en 2026). L'impact de la hausse des prix de l'énergie, par suite de l'instabilité géopolitique au Moyen-Orient, n'a pas été pris en compte dans les budgets communaux, étant donné que la circulaire budgétaire est antérieure au conflit⁷. L'impact de ces hausses dépendra en grande partie des modalités des contrats d'énergie (gaz, électricité) et de leur date de renouvellement. Néanmoins, l'impact de la hausse des prix du pétrole et du diesel auront certainement un impact négatif sur les coûts de fonctionnement des communes bruxelloises, qui devront très certainement être revus à la hausse.

Près de 40% des dépenses communales budgétisées consacrées à d'autres entités locales

Les **dépenses de transfert** absorbent 40% des dépenses ordinaires des communes bruxelloises (variant entre 30 et 45% selon les communes). 80% de ces dépenses de transfert sont destinées à d'autres pouvoirs publics locaux notamment dans le cadre de l'obligation imposée aux communes de couvrir les déficits de ces pouvoirs publics locaux (CPAS, zone de police). Les communes bruxelloises consacrent en moyenne 425 EUR par habitant pour leur CPAS et 418 EUR par habitant pour leur zone de police.

Les réformes fédérales en cours, relatives aux allocations de chômage, et aux zones de police (notamment la fusion des zones bruxelloises ainsi que la réforme du financement) entraînent d'importantes incertitudes quant à leur impact financier au cours de ces prochaines années.

En ce début de nouvelle mandature, le principal nouvel enjeu pour les CPAS résulte des mesures prises par le Gouvernement fédéral visant à limiter **les allocations de chômage ou d'insertion dans le temps**, à maximum deux ans. Les mesures prévues en matière d'exclusion des bénéficiaires des allocations de chômage au-delà de ce seuil impliquent que toute personne exclue pourrait potentiellement être prise en charge par le CPAS de sa commune et bénéficier du revenu d'intégration sociale (RIS) si elle en remplit les conditions d'obtention.

Concrètement, en juillet 2026, un total de 33.266 bénéficiaires bruxellois avaient été exclus des allocations de chômage et des allocations d'insertion⁸. Presque la moitié des personnes exclues entre janvier et mars s'est dirigée vers le CPAS (dont 48% d'anciens chômeurs et 33% de bénéficiaires des allocations d'insertion), ce qui représente une augmentation significative de 31% des bénéficiaires du RIS dans les CPAS bruxellois.

⁷ Circulaire budgétaire de juillet 2025.

⁸ Soit 32.093 exclus des allocations de chômage et 1.173 des allocations d'insertion.

Les charges d'intérêts augmentent de 175% par rapport à 2022

Selon les budgets 2026, les **dépenses de dette** des communes bruxelloises s'établissent à 319 millions EUR, en progression de 11% par rapport à 2025 (au-delà de la moyenne historique de 8,3%). Au sein de celles-ci, les charges d'intérêts représentent 22% des dépenses de dette contre 69% pour le remboursement du capital (amortissements des emprunts)⁹.

À l'instar de l'ensemble des pouvoirs publics, les pouvoirs locaux ont bénéficié durant une longue période de l'impact favorable de la baisse des taux d'intérêt sur leur charge d'intérêts. La remontée des taux d'intérêt depuis 2022, conjuguée à la croissance du volume de la dette, entraîne désormais une progression régulière des charges de la dette (intérêts et amortissements) qui complique la recherche de l'équilibre du service ordinaire à l'exercice propre.

Depuis 2022, les charges d'intérêts (relatives tant aux dettes à long terme que court terme) ont progressé de près de 70 millions EUR, soit 175%.

La progression des recettes ordinaires est principalement tirée par les recettes fiscales et de prestations

Selon les budgets 2026 des communes bruxelloises, les **recettes ordinaires** s'établissent à 3,3 milliards EUR en progression de 2,4% par rapport à 2025 (en-dessous de la moyenne des cinq dernières années de 6,3%).

Si l'on fait abstraction de recettes dites de prélèvement¹⁰, les recettes ordinaires progressent en réalité de 4,7%. Ce sont les recettes pour lesquelles les communes disposent d'une capacité de décision (soit via le taux d'imposition, soit via la tarification) qui progressent davantage. Les recettes fiscales et de prestations progressent respectivement de 7,5% et 6,0%. A contrario, les recettes de Fonds et de subsides émanant des autorités supérieures ne progressent que de 1,2% (soit en deçà de l'inflation prévue dans la circulaire budgétaire).

⁹ Les 9 % restants étant d'autres charges financières relatives aux emprunts.

¹⁰ Les recettes de prélèvement correspondent principalement à des reprises de provisions. Celles-ci avaient été constituées afin de couvrir des non-valeurs de recettes fiscales.

Ventilation des recettes ordinaires par groupe économique – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	Taux de croissance (p./r. à 2025)
Fiscalité	1.759	1.432	7,5%
Fonds	587	477	1,2%
Subsides	605	492	1,3%
Prestations	303	247	6,0%
Produits financiers	66	54	-6,5%
Prélèvements	16	13	-79,0%
TOTAL RECETTES ORDINAIRES	3.335	2.715	2,4%

Ces disparités d'évolution dans les différentes catégories de recettes accentuent la spécificité de la structure de financement des communes bruxelloises par rapport aux autres grandes villes du pays (tant en Flandre qu'en Wallonie). Les communes bruxelloises dépendent à concurrence de plus de 60% de recettes fiscales et de prestations et à moins de 40% des ressources versées par les autorités supérieures. On observe une proportion quasiment inverse dans les autres grandes villes du pays. Le Fonds des communes de la Région bruxelloises représente 317 EUR par habitant (en 2025) pour 596 EUR en Wallonie et 1068 EUR en Flandre.¹¹

Une évolution contrastée des différentes catégories de recettes fiscales

Les **recettes fiscales** des communes bruxelloises s'établissent à 1.759 millions EUR, soit 1.432 EUR par habitant. Elles sont en progression de 7,5%, soit un taux de croissance sensiblement plus élevé que l'ensemble des recettes ordinaires.

Un peu plus de 81% des recettes fiscales proviennent de taxes additionnelles à d'autres impôts (précompte immobilier, impôt des personnes physiques, taxe de circulation). Les taxes spécifiquement locales, indépendantes des impôts prélevés par d'autres niveaux de pouvoir et dont la commune se charge elle-même du recouvrement, représentent 19% du produit de la fiscalité (stable par rapport à 2025).

Cette progression constatée des recettes fiscales (+7,5% en 2026) varie fortement selon les catégories d'impôts. La taxe additionnelle au précompte immobilier augmenterait de 10,4% contre 2,4% seulement pour le produit de la taxe additionnelle à l'IPP. Quant aux taxes locales, elles progresseraient de 4,5%.

Les taux d'imposition moyens observés au niveau de l'ensemble des communes de la Région

¹¹ Communes de plus de 50.000 habitants.

bruxelloise ont connu un nouvel ajustement à la hausse en 2026, après celui de l'année dernière. Le taux d'imposition communal moyen de la **taxe additionnelle à l'IPP** s'établit à 6,4% en 2026 (contre 6,3% en 2025¹²), tandis que les additionnels au **précompte immobilier** s'élèvent actuellement en moyenne à 3.599 centimes (contre 3.339 centimes en 2025).

La **fiscalité spécifiquement locale** s'établit à 329 millions EUR, soit 268 EUR par habitant, et enregistre une progression de 4,5% en 2026 par rapport à 2025, soit au-delà du niveau de l'inflation prévu par la circulaire.

Les recettes de Fonds et les subsides sous la pression des mesures budgétaires régionales

Les recettes communales provenant des **dotations et des subsides**, c'est-à-dire de transferts financiers émanant d'autres niveaux de pouvoir (principalement de la Région bruxelloise), s'élèvent à 1,2 milliard EUR et représentent 35% du total des recettes ordinaires au budget 2026.

Près de 50% des recettes communales provenant des dotations et des subsides sont issues du Fonds des communes et de la dotation spéciale à la Ville de Bruxelles (financement général non affecté). L'autre moitié provient de subsides tels que des contributions aux charges de personnel (21%), aux charges de fonctionnement (9%), ou en mécanismes de compensations à des pertes de recettes fiscales (4%). Notons que ces montants ne concernent que les mécanismes de subsides récurrents et non les aides exceptionnelles en faveur des communes en difficulté financière (reprises parmi les recettes de prélèvements – cf. supra).

Tant les recettes de Fonds que celles de subsides connaissent une progression très faible (1,2%), inférieure à l'inflation prévue dans la circulaire budgétaire, principalement en raison du cadre budgétaire contraint de la Région bruxelloise.

Un équilibre budgétaire précaire et présentant des disparités selon les communes

Selon les budgets initiaux 2026, les communes bruxelloises¹³ dégagent ensemble un léger boni de 4,9 millions EUR à l'**exercice propre** (soit 0,1% des recettes ordinaires). Sur la base des budgets soumis, le nombre de communes déficitaires tend à se réduire. Elles ne seraient plus que 2 en 2026, contre 4 en 2025 et 10 en 2024. Ce solde de l'exercice propre intègre également le **solde des prélèvements fonctionnels** (constitution et reprise de provisions pour risques et charges). Avant intégration de ces derniers, le solde à l'exercice propre ne s'établit qu'à 1,4 million EUR.

¹² Les additionnels à l'IPP sont relativement stables depuis 5 ans (6,3% en moyenne en 2021); au contraire des additionnels au précompte immobilier (3.020 centimes en moyenne en 2021).

¹³ Pour rappel, chiffres des communes bruxelloises hors Saint-Josse-ten-Noode.

À l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements généraux), et sur la base des budgets soumis, les communes bruxelloises dégageraient un excédent de 55,5 millions EUR en 2026, ce qui représente 1,7% de leurs recettes ordinaires. Toutefois, 4 communes n'arriveraient pas à respecter le prescrit légal d'équilibre. Les situations déficitaires concernent majoritairement les communes industrielles du canal (cluster B4) et dans une moindre mesure les communes résidentielles du Nord-Ouest (cluster B2).

Composantes du solde ordinaire des communes bruxelloises – Budgets 2026

	En mio EUR	En EUR/hab.	En % recettes ordinaires
EXERCICE PROPRE (avant prélèvements fonctionnels)	1,4	1,1	0,0%
Prélèvements fonctionnels	3,5	2,8	0,1%
EXERCICE PROPRE	4,9	4,0	0,1%
Exercices antérieurs	52,8	42,9	1,6%
Prélèvements	-2,1	-1,7	-0,1%
EXERCICE GLOBAL	55,5	45,2	1,7%

Léger rebond des projets d'investissements (+3,4%) après la baisse importante de l'année précédente (- 32%)

Les **dépenses extraordinaires** des communes bruxelloises s'établissent à 520 millions EUR dans les budgets 2026 (augmentation de 3,4% par rapport aux budgets initiaux 2025¹⁴). Les dépenses d'investissement *stricto sensu* représentent 94% des dépenses extraordinaires totales et augmenteraient de 10,3% (après une diminution de 32% en 2025).

Par rapport aux dépenses d'exploitation, les **dépenses d'investissement** subissent des fluctuations beaucoup plus importantes d'un exercice à l'autre. Les investissements publics locaux présentent également un effet cyclique bien connu.

De manière générale, le volume des investissements diminue sensiblement en début de législature communale, remonte en milieu de législature pour enfin atteindre un montant maximum en fin de période. Cette reprise des investissements en milieu de législature constitue un phénomène récurrent. Les plus grands projets d'investissement nécessitent en effet un délai plus important de mise en œuvre (définition du projet, étude, appel d'offre, financement) et ne peuvent généralement se concrétiser que plusieurs années après l'installation des élus locaux.

¹⁴ Supérieurs à la moyenne des cinq dernières années (-2,7%, en raison de la forte diminution post-élection entre 2024 et 2025).

Le **taux effectif de réalisation** des dépenses d'investissement (par rapport aux prévisions budgétaires) oscille entre 65% et 70% ; soit un taux similaire à celui observé en Flandre, mais sensiblement supérieur à celui observé en Wallonie (moins de 50% en Wallonie).

En 2026, les principaux domaines d'investissements communaux sont le logement et l'urbanisme (32%), la culture et les loisirs et cultes (18%), la voirie (17%) ainsi que l'enseignement (14%).

Si la faible dynamique des investissements devait se prolonger, elle pourrait hypothéquer la capacité des communes à répondre aux défis structurels actuels: transition énergétique, digitalisation, adaptation au changement climatique.

Ce recul peut néanmoins s'expliquer par une **conjonction de facteurs** :

- **Baisse habituelle en début de mandature**, mais qui serait plus prononcée que lors des cycles précédents.
- **Extinction progressive des plans de relance** qui avaient fortement stimulé les projets d'investissements en fin de mandature précédente.
- **Les pressions structurelles s'exerçant sur le budget d'exploitation** et la difficulté de respecter la contrainte d'équilibre (poids croissant des charges de pensions et d'intérêts, érosion des subsides régionaux...).
- **Les incertitudes quant aux impacts financiers des nombreuses réformes** en cours (aide sociale, sécurité, fiscalité...).

Conclusion

En 2026, les budgets des communes de la Région bruxelloise s'inscrivent dans un environnement économique incertain, également marqué par des réformes fédérales structurelles dont les effets restent difficiles à anticiper. Si les prévisions budgétaires initiales montrent une certaine maîtrise des dépenses d'exploitation, cette relative stabilité cache des enjeux de taille. La flambée des coûts énergétiques et la hausse de l'inflation, ainsi que des pressions croissantes sur des postes budgétaires clés, viennent en effet compliquer la donne. Rappelons également que la circulaire budgétaire mentionnant les valeurs des indices à prendre en compte dans les budgets a été établie avant l'augmentation de l'inflation¹⁵.

Dans ce contexte, les responsables locaux devront concilier rigueur financière et réponse aux attentes des Bruxellois, tout en disposant de marges de manœuvre limitées. Plusieurs pistes, souvent évoquées dans le débat public, pourraient être explorées pour renforcer la santé financière des communes et favoriser un développement durable: optimisation de l'organisation

¹⁵ Actuellement, l'inflation prévue pour 2026 par le Bureau fédéral du Plan et la Banque Nationale Belge est de 3,4%.



institutionnelle locale, apport de financements externes pour les charges de pensions, ou encore investissements dans la transition numérique et énergétique.

Entre impératifs immédiats et enjeux de long terme, la capacité des communes à préserver leur autonomie et leur mission de service public dépendra à la fois de leur résilience et des orientations politiques qui seront prises – aux niveaux local, régional et fédéral.

En savoir plus ?

Contact presse Belfius Banque & Assurances : Ulrike Pommée, + 32 (0)2 222 02 57
ulrike.pommee@belfius.be | press@belfius.be | www.belfius.be